



ARRETE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT

Arrêté n° 2023-A-057 modifiant l'arrêté n°2023-A-054 établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial avec examen professionnel au titre de la promotion interne 2023

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6-2° ;

VU l'arrêté n°2020-A-095 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'arrêté n° 2022-104 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne 2022 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie d'examen au titre de la promotion interne 2023 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 3 juillet 2023 :

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE DE VALIDITE
BERENGUER Stéphane	CTE COMM DU GRAND PIC SAINT LOUP	03/07/2025
DIAZ PARDO Loïc	VILLENEUVE LES MAGUELONE	03/07/2025
HOULES Guillen	VIAS	03/07/2025
PORLAN Alain	MAUGUIO	03/07/2025
PELLICER Christophe	MARAUSSAN	03/07/2025
ROCA Mathieu	VIAS	03/07/2025

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne est renouvelée et fixée comme suit :

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE DE VALIDITE
GARCIA José	Balaruc les Bains	03/12/2023
GUERIN Grégory	Syndicat Centre Hérault	09/12/2024
MILESI Christophe	Montels	15/10/2023
STORINO ACOSTA Daniel	Cté du Grand Pic Saint Loup	09 /12/2024



Article 3 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34).

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le3.7.2023..... et de sa publication le3.7.2023.....

A Montpellier, le3.7.2023.....



Philippe VIDAL

Maire de Cazouls-les-Béziers

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Maire de Cazouls-les-Béziers